

Rapport du Président

Commission permanente

jeudi 25 septembre 2025

N° CP-2025-6-6-4

N° applicatif 12398

6^{ème} Commission

Commission Patrimoine et rayonnement alsacien

Direction

Direction culture et patrimoine

Service consulté

SUBVENTIONS AU TITRE DU SOUTIEN AUX PROJETS DE MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES ALSACIENNES POUR L'ANNEE 2025

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission permanente d'approuver l'attribution de subventions pour le soutien aux projets de manifestations littéraires dont le rayonnement est d'échelle Alsace, pour l'année 2025 et pour un montant total de 34 200 € en fonctionnement, et d'autoriser le Président à signer les conventions financières avec les porteurs de projet concernés.

En 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a adopté ses orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace (délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-1-6-2 du 22 février 2022 relative aux orientations pour la culture et le rayonnement de l'Alsace). Celles-ci mettent en avant des marqueurs emblématiques de l'Alsace dont la culture de l'écrit, héritage humaniste du XVI^{ème} siècle, de la création de l'imprimerie à la production contemporaine.

Ces orientations se complètent d'objectifs de lecture publique forts (délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2022-4-6-1 du 20 octobre 2022 relative à la Politique de lecture publique – Pour des bibliothèques ancrées dans les défis du XXI^{ème} siècle), parmi lesquels figure l'ambition de soutenir et développer le rayonnement de la vie et de la création littéraires sur le territoire alsacien.

Dans ce cadre, la Collectivité européenne d'Alsace renouvelle, en 2025, son soutien financier aux manifestations littéraires (festivals, forums et salons du livre) dont le rayonnement est d'échelle Alsace. Les objectifs de ce soutien financier sont les suivants :

- Soutenir le rayonnement de l'Alsace en matière de vie et de création littéraires ;
- Soutenir le développement d'espaces de rencontre et de médiation entre les acteurs du monde du livre (auteurs, illustrateurs, éditeurs, librairies...) et le grand public ;
- Développer les synergies locales entre établissements de lecture publique et manifestations littéraires.

Les manifestations littéraires d'envergure se caractérisent par une programmation diversifiée, un minima de 2 journées d'action, une fréquentation confirmée de plus de 5000 visiteurs.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir 5 porteurs de projet, dont deux associations (Espace 110 – Centre culturel d'Illzach et la Maison des jeunes et culture de Wittenheim) et trois communes (Saint-Louis, Schiltigheim et Colmar) pour la mise en œuvre de manifestations littéraires d'envergure en 2025, pour un montant total de 34 200€, dont le détail figure en annexe 1 du présent rapport. Ce soutien financier prendra la forme de l'attribution d'une subvention de fonctionnement, formalisée dans le cadre d'une convention financière conclue entre la Collectivité européenne d'Alsace et chaque porteur de projet pour l'année 2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer au titre du soutien aux festivals littéraires d'échelle Alsace des subventions de fonctionnement pour un montant total de 34 200 € aux cinq porteurs de projet figurant dans l'annexe 1 jointe au présent rapport ;
- d'approuver les conventions financières correspondantes jointes en annexes 2 à 6 au présent rapport à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et les associations Espace 110 – Centre culturel - et la Maison des jeunes et culture de Wittenheim d'une part, et entre la Collectivité européenne d'Alsace et les Communes de Saint-Louis, Schiltigheim et Colmar d'autre part, et de m'autoriser à les signer ;
- de préciser que, par dérogation au règlement budgétaire et financier de la collectivité, les conventions financières à conclure avec les bénéficiaires prévoient une durée de validité des aides de un an à compter du 1er janvier 2025 et un versement des subventions en une fois après signature des conventions.

Les crédits seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P171</i>	<i>P171O003</i>	<i>P171E01</i>	<i>T100</i>	<i>(4686) 65-657348-313</i>	<i>17 100€</i>
<i>P171</i>	<i>P171O003</i>	<i>P171E01</i>	<i>T100</i>	<i>(4359) 65-65748-313</i>	<i>17 100€</i>
<i>TOTAL</i>					<i>34 200€</i>

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.